

Saint-Antonin



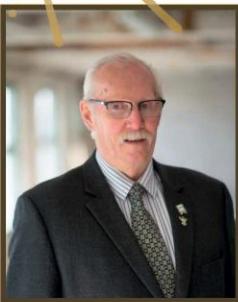
en bref

Bulletin mensuel

VOLUME 32

Numéro 1

Janvier 2024



MOT DU MAIRE

Une excellente nouvelle année !

Bonjour à vous,

Permettez-moi, par l'intermédiaire du premier bulletin « Saint-Antonin en bref » de l'année 2024, de remercier et féliciter sincèrement tout le personnel de la ville de Saint-Antonin, en fait, tous nos employés, nos cadres responsables de nos différents secteurs d'activité ainsi que mes confrères conseillers. Vous tous avez fait preuve d'assiduité, de dévouement, de disponibilité tout au long de la dernière année et c'est tout à votre honneur.

Je veux également remercier publiquement et sincèrement toutes les personnes bénévoles qui ont travaillé très fort pour faire avancer notre ville dans son développement et ce, dans tous les sens du mot.

De par l'implication soutenue de chacune et chacun d'entre vous, nous devrions récolter en 2024 tous les résultats escomptés et je peux vous dire à l'avance, qu'en ce début d'année, des nouvelles positives nous attendent. Nous vous tiendrons au courant de celles-ci au moment opportun.

En terminant, je veux souhaiter à vous tous citoyennes et citoyens de Saint-Antonin, une très bonne et heureuse année. Que 2024 puisse vous apporter bonheur et sérénité et enfin qu'il donne à chacune et chacun d'entre nous l'élan nécessaire qui nous permettra d'atteindre nos objectifs.

Michel Nadeau,
Maire

SOMMAIRE

Résumé des points d'intérêt général des séances du conseil municipal

CE MOIS-CI

- Séances du conseil 2
- Budget 9
- Club des 50 ans et + 11
- CCU 11
- Pharmacie 12
- Fête des neiges 15
- Pastorale 16
- Stationnement 17
- Groupe plein air 24
- Service des loisirs 25
- Offre d'emploi 27
- Bibliothèque 28
- Frigos partagés 30
- Corporation de développement 30
- Consultation pour la Politique familiale 32

--RÉSUMÉ DES POINTS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DES SÉANCES DU CONSEIL DE VILLE

Vous trouverez un bref résumé des points d'intérêt général qui ont été discutés lors des séances ordinaires et extraordinaires. Ce résumé n'engage aucunement la Ville de Saint-Antonin, seul le texte officiel du procès-verbal a une valeur légale. Vous pouvez consulter le texte intégral sur le site internet de la Ville de Saint-Antonin.

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023 À 19 H 30

APPROBATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE NOVEMBRE 2023

Les membres du Conseil de Ville déclarent avoir reçu la liste des dépenses incompressibles inscrites aux journaux des déboursés:

- **Du 1^e, au 30 novembre 2023** au montant de **394 763,05 \$**;

Les membres du Conseil de Ville déclarent avoir reçu la liste des factures d'achats des paiements automatiques;

- Pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2023 au montant de **521 764,61 \$**;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de Ville autorise le paiement des comptes au montant de **916 527,66 \$**.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

QUE chaque membre d'un Conseil de ville doit, dans les 60 jours suivant la date anniversaire de son élection déposer par écrit une déclaration de ses intérêts pécuniaires, selon la Loi sur les élections et les référendums dans les Villes (RLRQ cE-2.2);

Le document intitulé « **Déclaration des intérêts pécuniaires des Élus** » a été dument rempli et signé par le maire et les six (6) conseillers et déposé devant public lors de la présente séance;

Tous les membres du Conseil de ville ont déposé ledit document au bureau de la greffière entre le 8 et le 10 novembre 2023.

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE - COMITÉ FRATERNITÉ & ENGAGEMENT

QUE la Ville de Saint-Antonin a reçu une demande d'aide financière, du Comité Fraternité et Engagement, en novembre dernier;

QUE l'objectif premier du Comité Fraternité et Engagement est de collecter des dons pour la fabrication de paniers de Noël qui sont remis aux personnes dans le besoin;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville appuie le Comité Fraternité et Engagement en contribuant pour un don de **1 000,00 \$**.

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE - FEUILLET PAROISSIAL SAINT-ANTONIN

QUE la Ville de Saint-Antonin a reçu une demande de contribution pour la production du feuillet paroissial pour l'année 2024;

QUE le but de la demande de contribution financière est de soutenir la Fabrique pour les frais de publication du feuillet paroissial de Saint-Antonin;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville appuie la Fabrique de Saint-Antonin en contribuant pour un don de **130,00 \$**.

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CAMP DE PERFECTIONNEMENT DE BASEBALL

QU'un jeune athlète du secondaire a transmis une demande d'aide financière à la Ville, en novembre dernier;

QUE cet étudiant a été sélectionné pour participer à un camp de perfectionnement de baseball au *SpaceCoast Baseball Spring Training* à Cocoa Beach, en Floride au printemps 2024;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville autorise une contribution financière au montant de **50,00 \$** au Programme de Développement AA du Bas-Saint-Laurent.



NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT PÉRIODE DU 12 DÉCEMBRE 2023 AU 11 JUIN 2024

QU'aux termes de l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil de Ville doit désigner un membre du Conseil municipal comme maire suppléant et que la Ville de Saint-Antonin désire donner une chance à chacun de ces élus afin d'être nommé maire suppléant pour une période de six (6) mois en alternance;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville nomme Monsieur Fabrice Picard à titre de maire suppléant pour la période du 12 décembre 2023 au 11 juin 2024, le tout conformément à l'article 56 de la Loi sur les cités et villes;

QUE le maire suppléant, Monsieur Fabrice Picard, a les mêmes droits et pouvoirs que le maire pour siéger sur le Conseil de la MRC de Rivière-du-Loup et, à signer les chèques et autres documents en l'absence du maire, Monsieur Michel Nadeau.

VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES (ANNÉES 2022 ET ANTÉRIEURES)

QUE des propriétaires du territoire de la Ville de Saint-Antonin ont des taxes impayées se rapportant aux années 2022 et antérieures;

QU'en date du 11 décembre 2023, les arrérages de taxes foncières pour l'ensemble de ces propriétaires s'élèvent en capital **12 821,00 \$** et en intérêts **4 406,96 \$**;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville accorde un délai finissant le **12 février 2024** aux propriétaires ayant des taxes impayées se rapportant aux années 2022 et antérieures (100 \$ et plus);

QUE le Conseil de ville adoptera le 12 février 2024 une résolution ayant pour objet d'amorcer les procédures de vente pour défaut de paiement de taxes auprès des propriétaires concernés.

AUTORISATION DE SIGNATURES - ENTENTE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS ET PISTES SPORTIVES

QUE la Ville désire entretenir les chemins et pistes sportives sur les lots 4 900 797, 4 903 421 et 6 134 521;

QUE dans les clauses interprétatives de l'acte juridique daté du 4 avril 2023, les travaux d'entretien et de réparation dudit chemin seront exécutés selon une entente à intervenir entre Monsieur Raymond Guay et la Ville de Saint-Antonin;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville autorise le maire Michel Nadeau et la directrice générale Nancy Dubé à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Antonin, l'entente relative à l'entretien des chemins et pistes sportives.

AUTORISATION DE PAIEMENT- MANDAT SUPPLÉMENTAIRE À ATELIER GUY ARCHITECTES

QUE l'envergure du projet et les dernières modifications aux plans et devis avant de lancer l'appel d'offres du projet de construction d'un nouveau Centre sportif et réaménagement de la patinoire couverte;

QUE le surplus de travail de l'équipe de travail en architecture dans le présent dossier;

QUE le Conseil de ville autorise le paiement d'un montant supplémentaire de **23 773,75 \$** plus les taxes applicables à Atelier Guy, architectes.

RENOUVELLEMENT CONTRAT- PRISE DES APPELS MUNICIPAUX D'URGENCES MUNICIPALES

QUE le contrat de service d'impartition des appels municipaux d'urgences avec CITAM se termine le 27 janvier 2024;

QU'il y a lieu de renouveler ce service;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville accepte l'offre de services de CITAM au coût de **3 232,03 \$** plus les taxes applicables pour l'année 2024 et l'indexation de 3 % pour les deux années suivantes.

ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES - FIRME INFOTECH

QUE la Ville de Saint-Antonin doit acheter une banque d'heures pour les services professionnels du logiciel INFOTECH;

QUE dans le but de faire des économies financières sur le taux horaire, il est préférable d'acheter une banque de 26 heures;



IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville autorise l'achat d'une banque de temps de 26 heures de services professionnels de la Firme INFOTECH au coût de **2 210,00 \$**, plus les taxes applicables.

TRANSFERT DE FONDS POUR L'ACHAT DE LA PAVEUSE

QUE le Conseil de ville a autorisé, en novembre dernier, l'acquisition d'une paveuse au montant de **69 000,00 \$** plus taxes;

QUE les modalités d'application 2021-2024 du Programme d'aide à la voirie locale comprennent une nouvelle exigence, soit d'allouer les 2/3 de l'aide financière à des travaux d'été ou à des achats de machinerie et d'équipement s'y rapportant;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville autorise le transfert de fonds de **72 441,38 \$** au financement des activités d'investissement.

LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de faire de la persévérence scolaire une des quatre priorités régionales de la démarche COSMOSS afin de mobiliser l'ensemble des partenaires concernés par cet enjeu;

QUE la persévérence scolaire est intimement liée à d'autres enjeux tels le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin déclare la 3e semaine de février 2024 « *Les Journées de la persévérence scolaire dans notre ville* » du 19 au 22 février 2024;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville appuie les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage - les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires - afin de faire de nos MRC des territoires valorisant l'éducation et le considérant comme un véritable levier de développement pour leurs communautés;

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin s'engage à réaliser un geste concret favorisant la persévérence scolaire au cours de l'année 2024.

APPUI À LA VILLE DE PERCÉ - APPEL DU JUGEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC INVALIDANT SON RÈGLEMENT IMPOSANT UNE REDEVANCE RÉGLEMENTAIRE POUR CONTRIBUER AU FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES MUNICIPALES

QUE la Ville de Percé a adopté, le 28 septembre 2021, le Règlement numéro 575-2021 imposant une redevance réglementaire pour contribuer au financement des infrastructures touristiques municipales;

QUE ce règlement a été adopté en vertu du nouveau pouvoir accordé aux municipalités par les articles 500.6 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et 1000.6 et suivants du *Code municipal du Québec*;

QUE ladite demande en nullité a été entendue par la Cour supérieure les 17 et 18 janvier 2023;

QUE le jugement de la Cour supérieure a été rendu le 16 juin 2023;

QUE par ce jugement, le tribunal :

« *{76} DÉCLARE le Règlement numéro 575-2021 imposant une redevance réglementaire pour contribuer au financement des infrastructures touristiques municipales nul, notamment du 28 septembre 2021 au 14 juin 2022, pour tous les commerçants tel que défini au règlement à l'article 3(2°) puisqu'il est illégal;*

{77} DÉCLARE le Règlement numéro 600-2022 modifiant le Règlement numéro 571-2021 imposant une redevance réglementaire pour contribuer au financement des infrastructures touristiques municipales afin de modifier certaines dispositions nul pour tous les commerçants tel que défini au règlement à l'article 3(2°) puisqu'il est illégal;»;

QUE la Ville de Percé a pris la décision d'inscrire ce jugement en appel;

QUE l'Union des municipalités du Québec a appuyé la Ville de Percé en déclarant « *L'application des pouvoirs généraux en matière de redevance réglementaire, et ce, pour québécoises. »;* »;

QUE la Ville de Percé a besoin de l'appui de l'ensemble des municipalités du Québec pour reconnaître la validité de son règlement imposant une redevance réglementaire;



IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville appuie la Ville de Percé dans ses démarches pour faire reconnaître la légalité de son règlement imposant une redevance touristique.

RECONNAISSANCE DE L'OSBL « KRAKEN GRANDEUR NATURE BAS-SAINT-LAURENT»

QUE l'OSBL « Kraken grandeur nature Bas-Saint-Laurent » désire obtenir une couverture d'assurances pour ses activités;

QUE l'OSBL « Kraken grandeur nature Bas-Saint-Laurent » est une personne morale sans but lucratif dûment enregistrée au Registre des entreprises du Québec depuis 2016 et que l'adresse de l'organisme est à Saint-Antonin;

QUE la mission de l'OSBL « Kraken grandeur nature Bas-Saint-Laurent » est de contribuer au développement social et à l'élaboration personnelle de différentes facettes de la personnalité et du caractère d'un individu au sein d'activités médiévales fantastiques composées de situations d'improvisation et de théâtre qui se tiennent en plein air;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville reconnaît que cet organisme existe réellement à Saint-Antonin et qu'il élabore des jeux de rôle de type grandeur nature en plein air dans le respect de la nature et des individus qui y participent.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LA MINISTRE RESPONSABLE DU SPORT, DU LOISIR ET DU PLEIN AIR

QUE la Ville de Saint-Antonin a reçu une lettre d'annonce dans le cadre d'une demande de subvention bonifiée à 3 372 059,20 \$ dans le cadre d'un programme d'aide aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) pour la construction d'un nouveau centre sportif et toit sur la patinoire extérieure;

QU'IL y a lieu de signer la convention d'aide financière avec la Ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air datée du 1er décembre 2023;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville autorise le directeur du Service des loisirs, Stéphane Bourassa, à signer pour et au nom de la Ville, la convention d'aide financière.

APPUI POUR UNE DEMANDE DE CONSTRUCTION D'UN ABRI POUR LES BOÎTES POSTALES

QU'UNE demande d'appui a été déposée par des contribuables de la rue des Cèdres, des Peupliers, des Pins et des Sapins;

QUE l'objet de cette demande est la construction d'un abri pour les boîtes postales situées au coin de la rue des Pins et du chemin de Rivière-Verte;

QUE ces contribuables ont constaté, au fil des années, que la serrure des boîtes postales est régulièrement gelée en saison hivernale et qu'il est parfois difficile de se rendre à celles-ci en raison des accumulations de neige;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville demande la construction d'un abri permanent à la Société canadienne des Postes pour la section de boîtes postales situées à l'intersection de la rue des Pins et du chemin de Rivière-Verte.

QU'UNE copie de cette résolution soit aussi envoyée au député fédéral de notre région, Monsieur Bernard Généreux.

AUTORISATION D'AJOUTER LE CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE SAINT-ANTONIN À LA POLICE D'ASSURANCES DE LA VILLE DE SAINT-ANTONIN

QUE le Club des 50 ans et plus de Saint-Antonin a transmis une demande afin d'être annexé à la police d'assurances de la Ville;

QUE les membres du Conseil de ville reconnaissent le Club des 50 ans et plus comme étant un organisme à but non lucratif actif de la Ville;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville accepte d'ajouter le Club des 50 ans et plus à sa couverture d'assurances.

QUE le Conseil de ville informe le Club des 50 ans et plus qu'il sera facturé annuellement pour la totalité de leur prime.

DEMANDE DE PARTENARIAT DU PREMIER NOËL AU MARCHÉ DE SAINT-ANTONIN

QU'UN premier Marché de Noël de Saint-Antonin s'est tenu au Centre Réjean-Malenfant, ce 10 décembre dernier;

QUE la Ville de Saint-Antonin a décidé de participer à cet évènement en tant que partenaire;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville verse au Comité *Noë/ au Marché de Saint-Antonin* une contribution financière de 250,00 \$ pour la tenue de cet évènement.



RÈGLEMENTS :

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 890-23 « RÈGLEMENT RELATIF AUX DIFFÉRENTS TAUX DE TAXATION ET DE COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2024 »

Le Conseiller, Monsieur Jean-Roch Boucher, donne **avis de motion** qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une séance extraordinaire le lundi 18 décembre 2023, le règlement numéro 890-23 portant sur la réglementation de taxation 2024 décrétant le taux de taxe foncière générale, les taxes de secteurs, les taxes spéciales, les tarifs de compensation pour le service des matières résiduelles, de vidange de fosses et puisards et des travaux de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées et de voirie, le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes. Il dépose ce projet de règlement.

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 887-23 « RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE »

QUE le règlement numéro 808-20 relatif à la gestion contractuelle a été adopté par la Ville de Saint-Antonin le 1^{er} juin 2020, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec;

QUE le Conseil de ville désire adopter un nouveau règlement sur la gestion contractuelle et prévoit des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins **25 000,00 \$**, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 573 L.C.V., afin d'assurer plus de transparence et une meilleure gestion des contrats municipaux en approvisionnement de biens, de services et de travaux de construction;

QU'en conséquence, l'article 573.1 L.C.V. ne s'applique plus à ces contrats;

QU'un avis de motion a été donné par le conseiller, monsieur Alain Castonguay et qu'un **projet de règlement** a été déposé à la séance du 13 novembre 2023;

QUE la directrice générale mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Ville, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins **25 000,00 \$**, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 573 L.C.V., ce seuil étant, depuis le 7 octobre 2022, de **121 200,00 \$**, et pourra être modifié suite à l'adoption, par le Ministre, d'un règlement en ce sens ;

QUE le Conseil de ville adopte le règlement numéro 887-23 « *Règlement sur la gestion contractuelle* ».

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 889-23 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION ET LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2024

QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux détermine les pouvoirs du Conseil de Ville en matière de fixation de la rémunération ;

QUE le Conseil désire abroger le règlement numéro 870-22 aux fins d'adopter un nouveau règlement relatif à la rémunération et au traitement des élus municipaux ;

QUE le Conseil de ville souhaite augmenter leur salaire d'un pourcentage équivalent à l'augmentation octroyée aux employés syndiqués le 30 juin 2023, soit 2.5 %;

QU'un avis de motion a été donné par monsieur Dominique Dupont lors de la séance du Conseil de ville tenue le 13 novembre 2023 et que le **projet de règlement** a été présenté à cette même séance ;

QU'un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville adopte le règlement N° 889-23 concernant « *Règlement sur la rémunération et le traitement des élus municipaux pour l'année 2024* ».

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION REDDITION DE COMPTE

QUE la Ville de Saint-Antonin a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;



QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le Ministre les a autorisés;

QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville approuve les dépenses d'un montant de **15 143,03 \$** relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire, conformément aux exigences du Ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

AUTORISATION DE PAIEMENT- SEL DE DÉGLAÇAGE

QU'il est nécessaire de préparer l'abrasif avant le début novembre 2023 et la commande de sel de déglaçage de 173,34 tonnes livrée le 26 octobre 2023;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville autorise le paiement de **26 867,70 \$** plus les taxes applicables, à la compagnie Selto Distribution Inc.

FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION - MONSIEUR CLÉMENT DAIGLE

QUE Monsieur Clément Daigle a été embauché à titre de Journalier/Chauffeur lors de la séance ordinaire du 12 juin 2023;

QUE Monsieur Daigle a complété sa période de probation et que le directeur des Travaux publics est très satisfait de son travail;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville approuve la permanence à Monsieur Clément Daigle à titre de Journalier/Chauffeur et son embauche est selon la convention collective en vigueur du Syndicat des Employés municipaux de Saint-Antonin (CSN).

INCENDIE:

INSCRIPTIONS RENDEZ-VOUS ANNUEL EN SÉCURITÉ CIVILE - CONSOLIDATION DES ACQUIS ET IDENTIFICATION D'ENJEUX POSSIBLES EN SÉCURITÉ CIVILE

QUE le rendez-vous annuel en Sécurité civile aura lieu le 2 ou 3 février 2024 à Témiscouata-sur-le-Lac ;

QUE cette journée formatrice permettrait à la Ville de renforcer sa capacité de réponse à la population en fonction de ses besoins spécifiques et de sa réalité;

QUE cette formation permettrait à nos employés de parfaire leurs connaissances au niveau stratégique et opérationnel face aux enjeux de la sécurité civile;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le paiement des frais d'inscription de **340,00 \$** pour Yvan Rossignol, directeur du Service des Incendies, Carlo Brousseau, directeur des Travaux publics, Stéphane Bourassa, directeurs des Loisirs, et Nancy Dubé, directrice générale et coordonnatrice municipale de la sécurité civile, pour leur participation à la rencontre annuelle en sécurité civile qui se tiendra à Témiscouata-sur-le-Lac en février prochain.

URBANISME:

CALENDRIER DES SÉANCES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) POUR 2024

QUE les élus souhaitent définir les dates de séances du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), au préalable, qui se tiennent le 2^e mardi, aux 2 mois,

QU'il est de l'intérêt des membres du CCU de connaître les dates de rencontres à l'avance;

IL ESTE RÉSOLU QUE le Conseil de ville adopte le calendrier suivant relativement à la tenue des séances du CCU pour l'année 2024 qui débuteront à 19 heures :

Le 13 février 2023	Le 13 août 2024
Le 9 avril 2024	Le 8 octobre 2024
Le 11 juin 2024	Le 10 décembre 2024



PROLONGATION DU CONTRAT DE MONSIEUR PAUL PELLETIER - URBANISME ET ENVIRONNEMENT

QUE Monsieur Paul Pelletier est en lien d'emploi avec la Ville de Saint-Antonin et est affecté au service d'Urbanisme et de l'Environnement;

QUE le développement de Saint-Antonin amène une charge de travail importante pour le département d'urbanisme;

QUE Monsieur Pelletier possède une forte expérience dans ce domaine;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville prolonge le contrat de Monsieur Paul Pelletier jusqu'au 31 décembre 2024 et ce aux conditions actuelles du présent contrat.

NOMINATION DES PERSONNES DÉSIGNÉES AU NIVEAU MUNICIPAL POUR LA SURVEILLANCE DES COURS D'EAU ET L'ENLÈVEMENT D'OBSTRUCTIONS

QUE la MRC de Rivière-du-Loup doit mettre à jour la liste des employés des municipalités locales pour exercer les pouvoirs prévus à l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*, conformément à la politique de gestion des cours d'eau en vigueur;

QUE la Ville de Saint-Antonin a adhéré à l'entente intermunicipale relative à la surveillance des cours d'eau et à l'enlèvement des obstructions;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville nomme Monsieur Carlo Brousseau, directeur des Travaux publics et Monsieur Lionel Rossignol, Journalier/Chauffeur, pour exercer respectivement les fonctions de personne désignée principale.

LOISIRS:

AUTORISATION DE SIGNATAIRES POUR LE RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE LOCAL DES JEUNES DE SAINT-ANTONIN

QUE le Local des jeunes de Saint-Antonin situé au 259 rue Principale utilise gratuitement un immeuble qui est la propriété de la Ville de Saint-Antonin;

QU'IL convient de signer un protocole d'entente concernant le partage des coûts en lien avec l'usage dudit bâtiment;

QU'IL est, dans l'intérêt des 2 parties (Local des jeunes et la Ville de Saint-Antonin) d'entériner un protocole d'entente dans le but de définir les conditions et modalités reliées aux usages locatifs, à la cession de droit et de biens meubles, aux contributions financières et à l'utilisation d'infrastructure;

QU'IL y a lieu de nommer des signataires pour la signature dudit protocole;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville autorise le maire, Monsieur Michel Nadeau, et la directrice générale, Madame Nancy Dubé, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Antonin, un nouveau protocole d'entente avec le Local des jeunes de Saint-Antonin Inc.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE CONSEILLER MARIO FORTIN À 20 H 30.



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 18 DÉCEMBRE 2023 À 19 H 30 (BUDGET)

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2024 ET DU PLAN TRIENNAL 2024-2025-2026

QUE la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2024 se chiffre à **7 346 582,00 \$**;

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin entérine la présentation du budget 2024 et du programme triennal d'immobilisations 2024, 2025 et 2026.

REVENUS	
POSTES BUDGÉTAIRES	MONTANTS DES REVENUS
Taxes sur la valeur foncière	4 374 329 \$
Taxes sur une autre base	1 165 177 \$
Paiement tenant lieu taxes	110 409 \$
Transferts	635 061 \$
Services rendus-Organismes	400 354 \$
Autres services rendus	224 050 \$
Imposition de droits	354 202 \$
Amendes et pénalités	15 000 \$
Revenus d'intérêts	68 000 \$
TOTAL DES REVENUS	7 346 582,00 \$

DÉPENSES	
POSTES BUDGÉTAIRES	MONTANTS DES DÉPENSES
Administration générale	1 140 738 \$
Sécurité publique	967 821 \$
Transport	2 087 906 \$
Hygiène du milieu	1 253 593 \$
Santé et bien-être	18 000 \$
Aménagement/Urbanisme	563 705 \$
Loisirs et Culture	861 788 \$
Frais de financement	94 307 \$
TOTAL DES DÉPENSES	6 987 858,00 \$

EXCÉDENT (DÉFICIT) de Fonctionnement - Avant conciliation à des fins fiscales :	358 724,00 \$
Conciliation à des fins fiscales :	
Affectation-Revenu reporté	0 \$
Financement - Remboursement de la dette à long terme	(358 724,00 \$)

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS	
Conciliation à des fins fiscales :	
Taxes	429 475 \$
Taxes à l'investissement	152 955 \$
Subventions	680 000 \$
Taxes d'accises	600 000 \$
Autres subventions	205 000 \$
Excédent d'investissement avant conciliation à des fins fiscales	2 067 430 \$
Immobilisations	
Administration générale	39 000 \$
Sécurité publique	177 115 \$
Transport	3 456 500 \$
Hygiène du milieu	47 600 \$
Urbanisme	0,00 \$
Loisirs et Culture	8 117 215 \$
TOTAL :	11 837 430 \$

Excédent (déficit) d'investissement à l'exercice à des fins fiscales : (9 770 000 \$)	
AFFECTATIONS	
Affectation surplus non affectée	120 000 \$
Affectation du fonds de roulement	75 000 \$
Emprunt temporaire	8 000 000 \$
Dette à long terme	1 575 000 \$

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2024-2025-2026

PROJETS D'IMMOBILISATIONS	2024	2025	2026
Administration générale	39 000 \$	2 079 000 \$	590 000 \$
Sécurité publique	177 115 \$	104 000 \$	919 000 \$
Travaux publics	3 456 500 \$	1 695 000 \$	3 370 000 \$
Hygiène du milieu	47 600 \$	1 290 000 \$	800 000 \$
Aménagement et Urbanisme	0,00 \$	3 000 \$	15 000 \$
Loisirs et Culture	8 117 215 \$	633 000 \$	8 000 000 \$
TOTAL DES PROJETS D'IMMOBILISATIONS	11 837 430 \$	5 804 000 \$	13 694 000 \$

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin adopte le programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années **2024, 2025 et 2026** totalisant des dépenses de **11 837 430,00 \$** en 2024 un montant de **5 804 000,00 \$** en 2025 et **13 694 000,00 \$** en 2026 pour un total de **31 335 430 \$**, le tout tel qu'apparaissant dans le tableau ci-joint d'immobilisations 2024-2025-2026.

LEVÉE DE LA SÉANCE À 20 H 20 PAR LE CONSEILLER MARIO FORTIN.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 18 DÉCEMBRE 2023 À 20 H 30

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 890-23 AYANT POUR OBJET D'IMPOSER LES TAXES ET LES COMPENSATIONS
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024**

QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 11 décembre 2023 par Monsieur Jean-Roch Boucher;

QUE le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 11 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise à tous les membres du Conseil dans les délais requis, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renonce à la lecture;

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin adopte le règlement numéro 890-23
« **Règlement ayant pour objet d'imposer les taxes et les compensations pour l'exercice financier 2024** ».

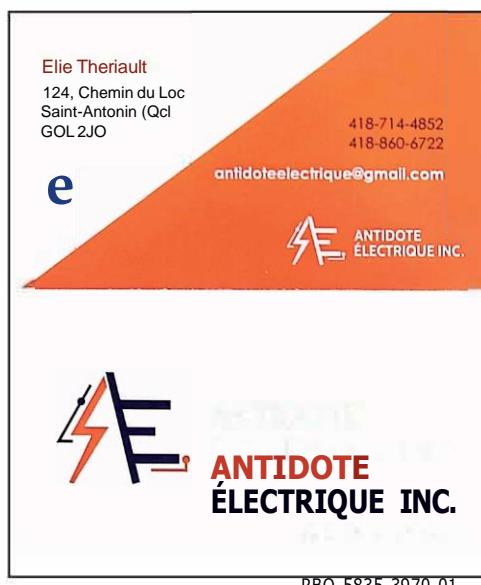
LEVÉE DE LA SÉANCE À 20 H 35 PAR LE CONSEILLER MARIO FORTIN.



Le CLUB DES 50 ANS ET+

de Saint-Antonin

**Soirée dansante prévue le samedi
6 Janvier 2024 à 19 h 30 au
Centre Réjean-Malenfant**



Comité consultatif d'urbanisme

Vous seriez intéressé(e) à faire partie du CCU :

À chaque fin d'année, le conseil de Ville doit nommer ou renommer la moitié des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Saint-Antonin.

Ce comité se réunit généralement à tous les deux (2) mois, le soir; son mandat est de donner des avis ou recommandations au Conseil de Ville pour tout ce qui concerne : l'urbanisme, l'environnement, les dérogations mineures, le patrimoine et tous autres sujets pertinents.

Tous les citoyens / citoyennes de la Ville de Saint-Antonin qui seraient intéressé(e)s à siéger sur ce comité, sont invité(e)s à signifier, par écrit, leur intérêt en expliquant un peu leur motivation.

Si vous souhaitez plus d'informations, vous pouvez contacter l'inspecteur en bâtiment, au 418 862-1056 # 216

Vous pouvez déposer votre candidature:
Directement au comptoir du bureau de l'Hôtel de ville;
À l'adresse courriel suivante: dg@stantonin.ca





Service offert à notre pharmacie

MON PLAN RENOUVELLEMENT : gratuit, simple et efficace !

En adhérant à ce service, vous profiterez d'avantages plus qu'intéressants.

■ **N'attendez plus !**

Synchronisez les renouvellements de vos prescriptions afin que tous vos médicaments soient toujours prêts avant votre passage à la pharmacie.

■ **Évitez de multiples visites à la pharmacie !**

Simplifiez votre quotidien en coordonnant les traitements de plusieurs membres de votre famille.

■ **Ne soyez jamais pris au dépourvu !**

Le pharmacien sera en mesure de prévoir des solutions à l'expiration de votre ordonnance ou à une éventuelle rupture de stock de votre médication.

Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de l'équipe du laboratoire.

*Certaines conditions s'appliquent. Pour en savoir plus, renseignez-vous à l'équipe du laboratoire.

Didier Rioux et Karine Laroche

Pharmacien-propriétaires affiliés à 

78a, rue Principale, Saint-Antonin
418 605-1545

Les pharmaciens sont les seuls responsables
de l'exercice de la pharmacie.



Votre pharmacien de famille, proche de votre santé

Le pharmacien est un professionnel de première ligne qui peut souvent vous aider et vous orienter vers les meilleurs services pour vous tels que :

- Possibilité de **prolongation de la plupart des prescriptions** pour les maladies chroniques
- Plusieurs **ordonnances collectives** (infection urinaire, constipation, douleur)
- **Suivi des maladies chroniques par le pharmacien** (tension artérielle, diabète, glande thyroïde, cholestérol, anticoagulothérapie) : demande de tests sanguins, analyse et ajustement de la médication selon les recommandations du médecin
- **Envoi automatique** des médicaments
- Fourniture du matériel nécessaire au travail des infirmières et des préposés
- Ajout de la **photo des médicaments sur votre pilulier** pour reconnaître facilement chaque comprimé
- Ajout de votre **photo sur votre pilulier** pour permettre aux préposés de vous identifier sécuritairement
- **Livraison régulière** tous les jours
- **Possibilité d'ouvrir un compte client** avec prélèvement préautorisé (carte de crédit ou compte bancaire)

Didier Rioux et Karine Larochelle
Pharmaciens-propriétaires affiliés à **uniprix**
78a, rue Principale, Saint-Antonin
418 605-1545

Les pharmaciens sont les seuls responsables de l'exercice de la pharmacie.



Soyez préparé avant de partir en voyage

Faites confiance à notre équipe de pharmaciens et d'infirmières pour faire votre évaluation de vaccination en vue de votre prochain voyage.*



*Des frais peuvent s'appliquer.

Didier Rioux et Karine Larochelle
Pharmaciens-propriétaires affiliés à uniprix
78a, rue Principale, Saint-Antonin
418 605-1545

Les pharmaciens sont les seuls responsables de l'exercice de la pharmacie.



La fête de Noël pour les enfants a eu lieu le 10 décembre 2023 au gymnase de l'école Lanouette. Comme chaque année, le père Noël et ses lutins (bénévoles) se sont déplacés pour rencontrer et offrir un cadeau aux enfants sages de Saint-Antonin.

Avez-vous vu la fébrilité dans les yeux et le sourire des enfants à l'arrivée du Père Noël et la Fée des étoiles?

Au total, 180 enfants âgés entre 1 mois et 10 ans étaient inscrits. Beaucoup de popcorn, de plaisirs et de rires en profitant des jeux gonflables, de la musique et des ballons.

Un énorme merci encore à nos bénévoles et le Comité du centre Sportif, fidèles et présents à chaque année, pour offrir un peu de magie de Noël dans le cœur des enfants.

Le service des Loisirs

Hohoho!



Pour la fin de semaine, vous pourrez profiter des installations préparées pour la fête au Centre communautaire Michel-Desrosiers, situé au 712 chemin de Rivière-Verte.

La programmation officielle sera lancée en janvier 2024 sur nos réseaux sociaux et dans nos installations.

Vous retrouverez entre autres :

- Le concours annuel de sculptures sur neiges ;
- Partie de Hockey ;
- Une soirée de patinage aux flambeaux avec breuvages chauds et des feux d'artifices ;
- Bivouac de l'amitié et de l'animation pour se réchauffer ;

Les activités sont gratuites. Les inscriptions pour le concours de sculptures se fera X.

Des hot-dogs pour dîner et des collations spéciales seront offertes sur place à faible coût.

En cas de mauvaise température pour l'événement, il sera remis au X.

Venez profiter de l'hiver avec nous !

Le service des Loisirs

Équipe d'animation locale de la PASTORALE



Bonne Année 2024

Les membres du comité « Prière et célébration » font un clin d'œil à vous tous paroissiens et paroissiennes de Saint-Antonin, en ce jour de l'an 2024.

Votre généreux dévouement, le partage de vos talents et votre disponibilité au cours de l'année 2023, tout cela a permis une pastorale humaine et chaleureuse qui a fait « notre Église » belle et accueillante.

Oui, « Bonne », « Heureuse » et « Sainte » année à vous tous Antoniennes et Antoniens de notre ville.

« Bonne »

En réalisations, en succès, en qualité de vie et remplie de bonté.

« Heureuse »

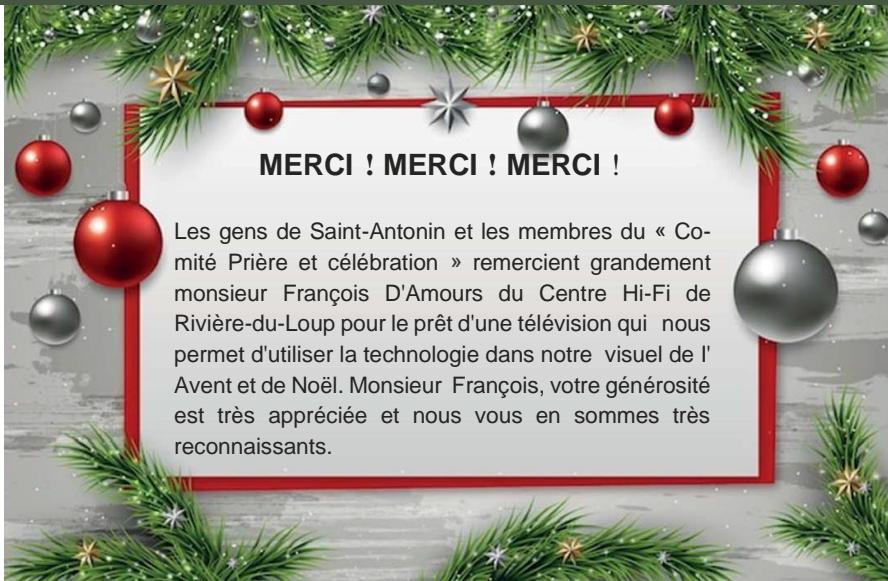
En santé, en réussites, en joie et en amour qui font les beaux jours.

« Sainte »

En communion fraternelle ... Qui génère paix et harmonie... Avec Jésus et toutes les personnes qui nous entourent.

Nous vous souhaitons de passer une belle année en compagnie de toutes les personnes que vous aimez.

Votre comté « Prière et Célébration »



Guignolée 2024

Merci beaucoup à tous et à toutes pour votre grande générosité lors de la quignolée 2024. 550\$ ont été amassés à cette occasion.

PAROISSE DE SAINT-ANTONIN

Presbytère : 290, rue Principale, Saint-Antonin
Téléphone : 418-862-4301
fabriquestantonin@videotron.ca

 [Fabrique de Saint-Antonin](#)
Jolyne Gagné, secrétaire

Horaire bureau : du lundi au jeudi de 13h à 16h
Horaire des messes : le dimanche à 10h30
Baptême : Appelez au secrétariat.
Mariage : Réservez un an à l'avance.
Funérailles, sépulture : Appelez et laissez un message au bureau.



STATIONNEMENT DE NUIT INTERDIT

Le stationnement de nuit est interdit dans les rues de la ville entre **23 heures et 6 heures (a.m.)** jusqu'au **12 avril 2024 inclusivement.**
REMORQUAGE SANS PRÉAVIS.

Ceci fait référence au règlement municipal numéro 471-00, article 9, intitulé "stationnement de nuit prohibé". Quiconque contreviendra à ce règlement sera passible d'une amende.

Ce règlement est aussi appliqué par la Sûreté du Québec. De plus, nous désirons rappeler à tous qu'il est défendu à quiconque de tordre, déplacer, enlever ou prendre possession des balises en bordure des rues et des chemins publics servant à des fins spécifiques de déneigement.

Il est également interdit de souffler ou jeter de la neige sur les bornes-fontaines de la municipalité. Il est nécessaire pour des raisons d'entretien et surtout de sécurité en cas de feu, que les bornes-fontaines soient accessibles et exemptes de neige.

Nous vous rappelons que la réglementation municipale interdit qu'un citoyen déplace sa neige sur la propriété de son voisin, dans le chemin public ou dans la rue sous peine d'amendes. À nouveau, nous tenons à faire appel au civisme et à la collaboration des uns et des autres pour ce qui est du déneigement des chemins et des rues de la municipalité.

Il est bien évident que le bon comportement et la compréhension citoyenne à l'égard du passage de l'hiver parmi nous ne pourront que faciliter les choses au profit de tous.



Inscrivez-vous dès maintenant pour recevoir les alertes et notifications de SAINT-ANTONIN

Pour répondre au Règlement du Ministère de la Sécurité publique portant sur les **procédures d'alerte et de mobilisation en cas de sinistre**, Saint-Antonin s'est doté d'un logiciel d'alertes et de notifications de masse pour vous rejoindre rapidement, massivement et efficacement.

Les alertes et communications sont paramétrables. Ainsi, chaque citoyen choisit les alertes et notifications qu'il souhaite recevoir, selon ses préférences. Il choisit aussi la façon dont il veut recevoir ses notifications : téléphone, mobile, SMS ou courriel.

Inscrivez-vous dès maintenant, si ce n'est pas déjà fait, pour être mieux informé.

Nous comptons sur votre collaboration pour vous inscrire à ce nouveau moyen de communication. Il y a deux (2) façons très simples de le faire :

1. En remplissant le formulaire sur notre site en appuyant sur le bouton Alertes et notifications de masse www.municipalité.saintantonin.ca
2. En communiquant directement avec la Ville de Saint-Antonin au **418.862.1056 poste 218**

CET HIVER, ON PLACE LES BACS AU BON ENDROIT

Il est important de ne pas encombrer les rues avec nos bacs.

Pour ne pas nuire au déneigement, placez votre bac dans votre entrée de stationnement et non sur le trottoir ou dans la rue;

Assurez-vous que votre bac soit libre d'accès et non enseveli sous la neige;

Si possible, lors d'une tempête avec beaucoup d'accumulation, attendre à la collecte suivante, ainsi votre bac sera à l'abri et vous n'aurez donc pas à le chercher dans la tempête.

Nous tenons à vous rappeler, qu'il est important de ne pas laisser la neige d'accumuler sur le couvercle de vos bacs. La neige qui s'accumule sur le couvercle se retrouve dans le camion et est aussi livrée au centre de tri. De plus, elle durcit et se transforme en glace qui bloque les équipements et provoque des bris.

Préparer ses bacs pour l'hiver



Déneigement

Pour le bon déroulement des opérations de déneigement, nous vous demandons de ne rien installer dans l'emprise de rue et de protéger vos arbustes, clôture et autres installations. Lors de grosse tempête, il est important de ne pas mettre la neige de votre terrain sur les terrains et emprises de la Ville.

À votre service depuis 20 ans....
Claire Laplante
Courtier immobilier

418 868-7283
claplante@propriodirect.com

Proprio
À vendre par le proprio
et son courtier!

Nicolas Turcotte Duchesne
418 868-3148
Michel Lavoie
418 894-8222
Fax : 418 605-3666

Mico
Plomberie · Chauffage

CMMTQ
Corporation des maîtres
maçons et plombiers
du Québec

Urgence 24 h

Mico plomberie chauffage
micoplomberiechauffage@gmail.com

RBQ : 5721-4496-01

gem
esthétique

Émelyne Gosselin
Technicienne en pose
d'ongles en résine et poudre

gem esthétique
gemesthetique
418 943-3388
80-A, rue Lafontaine,
Rivière-du-Loup

Eucalyptus
Ateliers d'arts Plastiques
Offerts à St-Antonin, QC
Groupe enfants et groupe adultes
slalancette2013@gmail.com
Téléphone: 418 867-2216

Sylvie Lalancette

Pour connaître les offres d'atelier, suivez-moi
sur FB: facebook.com/AtelierEucalyptus

Les Ateliers sont donnés au sous-sol du centre Réjean-Malenfant

**LES CONSTRUCTIONS
Guy Sénéchal Inc.**

Rénovation
Résidentiel
Commercial
Fondation
Soulèvement de bâtiment

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL 564, 1er Rang St-Antonin, (Québec) G0L 2J0
info@constructionguysechal.com
Licence RBQ: 5602-6818-01

Tél.: 418-867-3892
Cell.: 418-714-8019

**PROTAILLE
Y.MICHAUD**

Taille de haies et arbustes
Commercial et résidentiel

Yanik Michaud | 418-943-3872
protoileyleymichaude@outlook.com 1

SIMPLEMENT ""COUNTRY""
KATHY BOURGOIN

Chanteuse country
Tel. 418 867 4812
kathybourgo@gmail.com
Page facebook (country)
Kathy Bourgoin)

 **CONSTRUCTION
Z. A. M.**
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

Tél.: 418 714 5001

Propriétaire: Marco Chouinard
construction-z-a-m-@jhotmail.com
51, du Couvent• Saint-Antonin
(Québec) G0L2J0
RBQ.: 5613-7680-01

Constructions neuves
Rénovation intérieure & extérieure, toit & Plancher à l'époxy
Fondation
Polissage de béton
Dalle de béton
Vente de portes & fenêtre

Système intérieur
Divisions métalliques
Pose de gypse
Tirage de joints
Plafonds suspendus

AMÉLIE DIONNE
DÉPUTÉE DE RIVIÈRE-DU-Loup-TÉMISCOUATA
(INCLANT LES BASQUES)
ADJOINTE GOUVERNEMENTALE
DE LA MINISTRE DU TOURISME

418 868-0822
320, boul. de l'Hôtel-de-Ville, bur. 105
Rivière-du-Loup, QC G5R 5C6
amelie.dionne.rdt@essnat.qc.ca

**AVEC VOUS,
PRÈS DE VOUS**

**Ramonage de cheminées
Frédéric Pilote**

Cell. : 418 894-8608
Bur. : 418 860-2100
ramonage.fp@hotmail.com

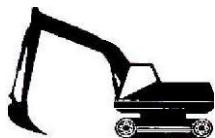
Ramonage / Inspection
Installation / Réparation
Déneigement de toitures
Location de nacelle à l'heure ou forfait

280, rue Principale, C.P. 561, Saint-Antonin, Qué, G0L 2J0

L'IMPRESSION IMPRIMERIE

Merci, grâce à vous chers clients,
nous sommes toujours
présents et pour longtemps !

445, rue Lafontaine
Rivière-du-Loup / **T.418.862.4348**
communication@imprimerielimpression.ca



LES EXCAVATIONS RÉAL BOSSÉ INC

Gilbert Bossé, propriétaire

Licence R.B.Q 8001-0408-55

LOCATION DE MACHINERIE•FOSSE SEPTIQUE
CHAMPS D'ÉPURATION•PLAN ET DEVIS POUR CHAMP
D'ÉPURATION ET DE SOL•TERRE JAUNE & NOIRE
GRAVIER 0-3/4•DENEIGEMENT

1030, Route 185•Saint-Antonin•G0L 2J0
Tél: 418 863-6842 • Cell.: 418 868-9166 • Fax: 418 863-5313



AD VOLT

ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ

André Dionne

Résidentiel - Commercial - Institutionnel

ESTIMATION GRATUITE 418 862-0222

Licence R.B.Q. : 2759-5933-22

Télécopieur: 418 862-3935

advolt@live.ca

564, chemin Lavoie, Saint-Antonin

Lave-auto

Saint-Antonin

Bénéficiez d'un lave-auto sans contact

Heures d'ouverture 6h à 23h / 7 jours sur 7

Un lavage régulier évite
la rouille causée par
le calcium et l'humidité

80, rue Principale, Saint-Antonin (voisin du Tim Hortons)



LaFabrik aux Souvenirs...

Bijoux Cinémaire
lafabrik.aux.souvenirs@gmail.com

LaFabrik aux Souvenirs...

Jackye Laplante
6 Rue Michaud
Saint-Antonin
G0L 2J0 PQG
lafabrik.aux.souvenirs@gmail.com

L'Autre-Toit du KRTB

Maison d'hébergement pour les
femmes du KRTB et leurs
enfants



Nous sommes là pour vous
24h/24h | 7 jours/semaine

Pour votre information ou demande d'aide

418 854-7160

S.O.S. Violence conjugale

1 800 363-9010



Les Produits Forestiers
Lavoie

954, route 185
Saint-Antonin (Qc)
Tél.: **418 862-2549**

info@produitsforestierslavoie.com
www.produitsforestierslavoie.com

• Bois franc
• Pin blanc • Pin rouge
• Cèdre blanc • Cèdre rouge
• Bois exotique

Aussi disponibles :
• Lambri • Moulures
• Isolant écologique
• Revêtement extérieur peint
• Produits de finition pour le bois
• Tôle

**Saint-
Antonin**





Savannah Coiffure

Marie-France Rioux
Conseillère Indépendante
Maquillage - Épilation sourcils
825, 1^{er} Rang
Saint-Antonin, G0L 2J0
418-867-8753 Cell.
418-860-0971

savannahcoiffure@outlook.com
<http://MarieFranceRioux.arbonne.com>



À Saint-Antonin
Sur rendez-vous au **418-860-0024**
www.joseecarondesigner.ca



Pascal Lévesque
Propriétaire

Garage M. Fournier Inc.
828, ch. Rivière-Verte
Saint-Antonin, Qc G0L 2J0

Tél.: **418 862-7328**

RESTO GRAND ARRÊT SAINT-ANTONIN

Dépanneur Couche-Tard



960, route 185
Saint-Antonin (Québec) G0L 2J0
Téléphone : **418.862.8108**
Télécopieur : **418.867.8182**

*Marie-Josée St-Pierre, gérante du dépanneur
Marc Beaudoin, gérant du restaurant*



RÉNOVATION SPB INC.
Licence R.B.Q. 5684-2081-01
Steeve Bélanger 418-894-8952
Patrick Gagnon 418-894-8925
2123, 1^{er} rang, Saint-Antonin (Qc) G0L 2J0

Nous offrons un service de pose:

- Céramique
- Mosaïque
- Dosseret
- Pierre décorative
- Douche 100% imperméable
- Déco, plancher et plus

renovationspbmc@hotmail.com



Les Verres B. Ouellet
ACCREDITÉ POUR TOUTES
COMPAGNIES D'ASSURANCES
Cell.: **418 894-4057**
Bur.: **418 868-1803**
Bernard Ouellet, propriétaire
INSTALLATION ET RÉPARATION • TAILLE DE VERRE SUR MESURE
AUTO • CAMION • MACHINERIE LOURDE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE
37, RUE DU COUVENT, SAINT-ANTONIN, QUÉBEC, G0L 2J0

RESTO GRAND ARRÊT SAINT-ANTONIN
Dépanneur Couche-Tard

Couche-Tard

960, route 185
Saint-Antonin (Québec) G0L 2J0
Téléphone : **418.862.8108**
Télécopieur : **418.867.8182**

*Marie-Josée St-Pierre, gérante du dépanneur
Marc Beaudoin, gérant du restaurant*

PLOMBERIE PASCAL DUMAIS
(Anciennement Plomberie Georges Roy)

PLOMBERIE COMMERCIAL CHAUFFAGE AGRICOLE MULTI RÉSIDENTIEL
RÉSIDENTIEL TRAITEMENT D'EAU SERVICE URGENCE 24H
ENTRETIEN BÂTIMENT INSTITUTIONNEL ASPIRATEUR CENTRAL
PLANCHER RADIANT SERVICE CONSEIL GESTION DES EAUX (PROJET LEED)
plomberiepascal.dumais.com

Saint-Antonin 418 862.9593
Saint-Philippe 418 498.3071

Stéphanie Gosselin
Intervenante et spécialiste en comportement canin

Centre canin inc.
Entre Bonnes Pattes

Page facebook: Entre Bonnes Pattes
<http://pensionentrebonnespattes.com/>

418-896-5119 EntreBonnesPattes2018@gmail.com

Cours d'obéissance
Ateliers
Évaluations
Gestion des problèmes de comportement à domicile
Service de pension

DÉPÔT DE VÊTEMENTS pour collecte
FRIPERIE ANGÉLIQUE au 735-J Chemin Rivière-Verte

Nettoyeur Couturière Plus

198-B, boul. de l'Hôtel de Ville
Rivière-du-Loup, Qc G5R 4Y1
418 862-0606

Couture

- Altérations, réparations
- Bas de pantalons •service rapide
- Ajustements de vêtements

Nettoyage

- Habits / Robes de soirée
- Robes de mariée
- Cuir/ suède avec imperméabilisant
- Stores / Douillettes
- Rideaux et valences
- Nettoyage à sec et buanderie •Prêt à 17 h si reçu avant 11 h

LES VIANDES du marchand

LES VIANDES OU MARCHAND INC.
MARCO CHOUINARD, PROPRIÉTAIRE

941, CHEMIN RIVIÈRE-VERTE
SAINT-ANTONIN (QUÉBEC) G0L2J0
418-867-1721
INFO@VIANDESDEUMARCHAND.CDM
LESVIANDESDEUMARCHAND.COM

11

GARAGA
Pour votre porte de garage, faites affaires avec les vrais experts !

PORETE MULTY

VENTE- INSTALLATION
RÉPARATION
939, chemin Rivière-Verte,
St-Antonin
(418) 605-9019
portemulty.com

GARAGA
EXPERTS

Esthétique Mélanie

Vous êtes à un soin du bonheur

Spécialiste en soins de la peau (Microdermabrasion, photorajeunissement, épilation définitive (IPL & Electroyse) et etc.)

31 rue Thériault
Saint-Antonin (QC) G0L2J0
418-714-8479

• AIR climatisé: résidentiel / commercial • Ventilation • Réfrigération •

RAY RÉFRIGÉRATION CLIMATISATION

194, rue du Carrefour
St-Antonin (QC) G0L2J0
Fax: 418 867-4403
Jean-Guy Thériault, prop.
418 868-9393

Carrier
les experts à votre service

Certifié -30C en mode chauffage

RBQ.: 2155-0090-60

rayrefrigeration@bellnet.ca
SERVICE 24 HEURES
418 862-6346

Manoir Saint-Antonin

16, route de l'Église, Saint-Antonin (Québec) G0L 2J0

Appartements (4 1/2) disponibles immédiatement

418 605-1829 poste 1001 manoir.st-antonin@videotron.ca



Le Manoir Saint-Antonin est une résidence moderne de 30 grands appartements (3 1/2 et 4 1/2) pour personnes autonomes ou personnes en légère perte d'autonomie.

Vous voulez profiter d'un appartement moderne?
Venez nous visiter !

Saisissez l'opportunité et choisissez une vie en collectivité en toute sécurité, avec services.

Pour information et réservation, vous pouvez contacter :
Gaétan Michaud au **418-868-4768** ou Louise L. Nadeau au **418-867-1561**.
Visites sur rendez-vous.



La maison santé
Chiropratique

581-801-4555
info@lamaisonsante.ca
rendez-vous en ligne:
lamaisonsante.ca
72 rue Principale, Saint-Antonin

À partir du mois de septembre 2022!



à portée de mains

Nouveau service de soins offert
à la Maison Santé située
à Saint-Antonin.



(581) 805-0060 | www.aporteedemains.ca

EMBELLISSEMENT
RIVIÈRE-DU-LOUP

418 862 0203

Licence RSB : 3412-4345-47

- Aménagement paysager
- Excavation en tout genre
- Mini-pelle mécanique
- Installation septique
- Transport de gravier
- Transport de machinerie par tracteur

409-B, rue Témiscouata, Rivière-du-Loup, Québec G5R 6B3

Tél.: 418 862-0203

www.embellissement-riviere-du-loup.com • Courriel : Info@embel-ndl.com



PROGRAMMATION HIVER 2024

Les prochaines activités seront des belles randonnées en raquettes ou en bottes et crampons selon l'état des sentiers. Il faudra porter attention au changement de journée ou annulation selon la température et vérifier nos informations sur la page facebook **Groupe plein air RDL**.

Aussi, nous continuons d'offrir le covoiturage aux participants avec le partage des frais de déplacement. La rencontre pour le départ de RDL est au stationnement du centre commercial près du Tim Horton et une autre sur place où se déroule l'activité. Chaque participant est responsable de sa sécurité.

Mercredi, 10 janvier: Randonnée en raquettes sur le sentier Le Panoramique (situé près du chalet du SEBKA) et sur le sentier de l'Aboiteau, St-André de Kamouraska, 10 km (aller-retour), niveau facile à intermédiaire. Départ de RDL à 9h30 et sur place au chalet du SEBKA à 10h30. Coût d'accès : contribution volontaire.

Jeudi, 25 janvier : Randonnée en raquettes de 8 km (aller-retour), Club de ski de fond La Foulée, St-Modeste, niveau facile à intermédiaire. Départ de RDL à 10h00 et sur place à 10h30. Coût d'accès: 5 \$ (2023), à vérifier.

Mardi, 13 février : Activité organisée par la FADOQ avec notre collaboration. Journée multi-sports hivernale au Centre plein air familial de Cabana. **Inscription obligatoire auprès de la FADOQ avant le 8 février**, membres ou non-membres, au 418-893-2111, poste 3 ou par courriel à : k.blouin@fadoqbsl.org. Coût de participation : 12\$. Information sur le site: www.fadog.ca/bas-st-laurent/activites/

Jeudi, 29 février : Activité organisée par la FADOQ avec notre collaboration. Randonnée en raquettes de 10 km (boucle) au Parc national du Bic, Rimouski. **Inscription obligatoire auprès de la FADOQ avant le 23 février**, membres ou non-membres, au 418-893-2111 poste 3 ou par courriel à : k.blouin@fadoqbsl.org. Coût de participation : 5\$. Le 29 février est une journée d'accès gratuit dans un parc national.

Jeudi 7 mars : Randonnée en raquettes au Parc du Mont St-Mathieu, St-Mathieu-de-Rioux, niveau intermédiaire. Départ de RDL à 9h00 et sur place à 10h00. Coût d'accès: remontée en raquette, à vérifier.



CENTRE COMMUNAUTAIRE
 MICHEL-DESROSIERS



**HORAIRE PATINOIRE
 CENTRE COMMUNAUTAIRE
 MICHEL-DESROSIERS**

(Glace accessible mais bâtiment fermé du lundi au vendredi)

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
13 h à 17 h Hockey libre	13 h à 17 h Hockey libre	13 h à 17 h Hockey libre	13 h à 17 h Hockey libre	13 h à 17 h Hockey libre	13 h à 15 h Hockey libre (12 ans et -)	13 h à 15 h Hockey libre (12 ans et -)
OUVERTURE SUPPLÉMENTAIRE PÉRIODE DES FÊTES						
26-12-2023	13 H à 17 H	02-01-2024	13 H à 17 H		14 h à 17 h Hockey libre (13 ans et +)	15 h à 17 h Hockey libre (13 ans et +)
27-12-2023	13 H à 17 H	03-01-2024	13 H à 17 H			
28-12-2023	13 H à 17 H	04-01-2024	13 H à 17 H			
29-12-2023	13 H à 17 H	05-01-2024	13 H à 17 H			
18 h à 19 h 30 Hockey libre (12 ans et -)	18 h à 19 h 30 Hockey libre (12 ans et -)	18 h à 19 h 30 Hockey libre (12 ans et -)	18 h à 19 h 30 Hockey libre (12 ans et -)	18 h à 19 h 30 Hockey libre (12 ans et -)	18 h à 19 h 30 Hockey libre (12 ans et -)	Fermée En soirée
19 h 30 à 21 h 30 Hockey libre (13 ans et +)	19 h 30 à 21 h 30 Hockey libre (13 ans et +)	19 h 30 à 21 h 30 Hockey libre (13 ans et +)	19 h 30 à 21 h 30 Hockey libre (13 ans et +)	19 h 30 à 21 h 30 Hockey libre (13 ans et +)	19 h 30 -21h 30 Hockey libre (13 ans et +)	Fermée En soirée
Le patinage libre s'effectue à l'anneau de glace De 13 h à 17 h et de 18 h à 21 h 30 du lundi au dimanche						
Occasionnellement des périodes d'entretien intense (glaçage) peuvent venir modifier ces horaires.						
MERCI DE RESPECTER LES CONSIGNES ET DE VOTRE BONNE COMPRÉHENSION						



**HORAIRE PATINOIRE
 CENTRE SPORTIF**



(Glace accessible mais bâtiment fermé du lundi au vendredi)

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
				DE 13 h 00 À 15 h 00 Patinage libre à tous les jours (Glace accessible mais bâtiment fermé)	13 h à 14 h Patinage libre	13 h à 14 h Patinage libre
		OUVERTURE SUPPLÉMENTAIRE/PÉRIODE DES FÊTES			14 h à 15 h 30 Hockey libre (14 ans et -)	14 h à 15 h 30 Hockey libre (14 ans et -)
	26-12-2023	13 H à 17 H	02-01-2024	13 H à 17 H		
	27-12-2023	13 H à 17 H	03-01-2024	13 H à 17 H		
	28-12-2023	13 H à 17 H	04-01-2024	13 H à 17 H		
	29-12-2023	13 H à 17 H	05-01-2024	13 H à 17 H	15 h 30 à 17 h Hockey libre (15 ans et +)	15 h 30 à 17 h Hockey libre (15 ans et +)
				DE 15 h 00 À 17 h 00 Hockey libre à tous les jours (Glace accessible mais bâtiment fermé)		
18 h à 19 h 30 Cours hockey (6-9 ans)	18 h à 19 h 30 Cours hockey (10-13 ans)	18 h à 19 h Patinage libre	18 h à 19 h Patinage libre	18 h à 19 h Patinage libre	18 h à 19 h Patinage libre	Fermée
19 h 30 à 20 h Hockey libre (14 ans et -)	19 h à 20 h Hockey libre (14 ans et -)	19 h à 20 h Hockey libre (14 ans et -)	19 h à 20 h Hockey libre (14 ans et -)	19 h à 20 h Hockey libre (14 ans et -)	19 h à 20 h Hockey libre (14 ans et -)	Fermée
20 h à 21 h 30 Hockey libre (15 ans et +)	20 h à 21 h 30 Hockey libre (15 ans et +)	20 h à 21h30 Hockey libre (15 ans et +)	20 h à 21 h 30 Hockey libre (15 ans et +)	20 h à 21 h 30 Hockey libre (15 ans et +)	20 h à 21 h 30 Hockey libre (15 ans et +)	Fermée
Occasionnellement des périodes d'entretien intense (glaçage) peuvent venir modifier ces horaires. MERCI DE RESPECTER LES CONSIGNES ET DE VOTRE BONNE COMPRÉHENSION						

OFFRE D'EMPLOI

Trésorière

- SALAIRE : à discuter
- STATUT : Temps plein
- DATE DE DÉBUT D'EMPLOI : Le plus tôt possible
- NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE : 35 heures



QUALIFICATIONS REQUISES :

- Détenir un diplôme universitaire (BAC) de premier cycle en administration ;
- Doit posséder un minimum de 2 ans d'expérience dans des fonctions similaires ;
- Expérience de travail dans le milieu municipal (un atout) ;
- Connaissances informatiques (Suite Office) ;
- Autonomie, habileté à communiquer et à écouter, sens des responsabilités, ponctualité et fiabilité ;
- Être polyvalent (dans l'éventualité d'un remplacement temporaire de la directrice générale) ;
- Excellente connaissance du français oral et écrit.
- **HORAIRE :**
 - Lundi, mardi et jeudi : 8h00 à 12h00 - 13h00 à 17h00
 - Mercredi : 8h00 à 12h00 - 13h00 à 17h30
 - Vendredi : 8h00 à 12h00

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE :

Sous l'autorité de la Direction générale, le titulaire du poste effectue les tâches suivantes :

- Coordonner la préparation des états financiers, incluant les écritures comptables de fin d'année ;
- Participer à la préparation du budget et du plan triennal des immobilisations ;
- Effectuer le suivi des immobilisations et de l'amortissement ;
- Effectuer le suivi de la dette, de l'état du surplus, des réserves et du fond de roulement ;
- Répondre aux questionnements des propriétaires d'immeubles en lien avec la taxation ;
- Effectuer les mises-à-jour des certificats au rôle d'évaluation ;
- Procéder à la facturation des droits de mutations (taxe de bienvenue) ;
- Administrer les fonds publics conformément à la loi sur la fiscalité municipale et les autres réglementations applicables ;
- Effectuer les conciliations bancaires ;
- Effectuer le traitement de la paie et la génération des feuillets fiscaux incluant la production des T4, relevés 1 ;
- Produire les rapports de TPS TVQ ;
- Effectuer le suivi des comptes à payer et émettre les chèques en conséquence ;
- Procéder au classement des archives municipales relatives à la gestion de la trésorerie ;
- Accomplir toute autre tâche connexe demandée par son supérieur.

Toute personne intéressée peut soumettre sa candidature, par courriel, à la direction générale au plus tard le 29 décembre 2023 à dg@st-antonin.ca

2024

Les bénévoles
de votre bibliothèque
"Le Paradis du livre" vous offre
leurs meilleurs vœux pour
l'année 2024;
Bonheur, Santé et Prospérité!

Votre bibliothèque municipale est l'endroit tout désigné pour vous aider à partir du bon pied en 2024. Nous avons une collection locale comprenant la majorité des nouveautés disponibles sur le marché des librairies. Vous pouvez commander ou réserver dans le réseau inter-biblio les livres non disponibles au moment de votre visite. Nous avons une variété de livres et revues convenant à toutes les tranches d'âge, du plus petit au plus grand.

Pourquoi ne pas commencer l'année 2024 en beauté en venant visiter et vous abonner gratuitement (sauf un frais de 1\$ pour la carte à vie) à votre bibliothèque municipale! Pour votre plaisir, nous avons fait l'achat de plusieurs nouveautés dans les derniers mois. Vous avez également accès à deux confortables petits salons pour relaxer et un casse-tête pour vous divertir.

Lire, c'est rêver les yeux ouverts!

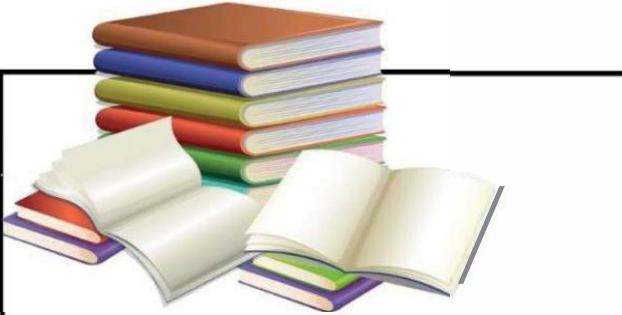
Également, nous vous offrons le service de bibliomobile; 8 coffres à lire s'adressant aux jeunes de 0 à 12 ans. Venez voir notre choix de thèmes intéressants et divertissants ! Les bacs sont accessibles aux familles, garderies en milieu familial ou CPE.

O Nous sommes encore et toujours présent sur FACEBOOK ; aimez notre page Le Paradis du livre et courrez la chance de gagner de magnifiques livres, tirage à toutes les semaines.

Votre bibliothèque est située au sous-sol de l'édifice municipal, l'entrée est à l'arrière.

418-862-1056 #225

Sylvie Ratté, responsable



Nous avons encore et toujours des livres en bon état à **vendre à petits prix** : des romans, des documentaires, des livres pour enfants, venez voir notre vaste choix!



NOUS SOMMES
Ouvert 

Pour votre plaisir de lire!

LUNDI	FERMÉ
MARDI	13H À 20H30
MERCREDI	13H À 17H
JEUDI	13H À 17H 19H À 20H30
VENDREDI	9H À 12H00
SAMEDI	8H À 12H00
DIMANCHE	FERMÉ



La vie comme je l'aime

*Offrez vous un tête-à-tête
avec vous-même...*



La vie comme je l'aime

Marcia Pilote

Éditions de Mortagne

Connaissez-vous Marcia Pilote? Comédienne, chroniqueuse, auteure, animatrice, elle est surtout inspirante. C'est une femme qui a un rythme de vie différent des autres humains que je connais. Elle fait ses pages d'écriture tous les matins et elle médite par la suite. Elle est libre. Elle choisit ses contrats de travail pour être avec ses enfants. Elle fait peu d'argent et se contente de peu.

Les 4 premiers tomes de La vie comme je l'aime sont inspirés des saisons. À la demande générale, elle a sorti d'autres saisons au fil des ans. On a l'impression de lire un peu son journal intime. Il est divisé par section soit humoristique, soit réflexion ou des pistes pour mieux vivre. Pas besoin de lire le livre en entier, vous pouvez passer des bouts qui ne vous intéressent pas.

J'ai lu ces livres il y a environ 10 ans et je les trouve encore pertinent aujourd'hui. On peut les lire et les relire à tous moments dans notre vie, ils auront une autre signification. Marcia raconte qu'elle faisait parfois manquer de l'école à ses filles pour passer du temps avec elles, journée pyjama. Connaissez-vous quelqu'un qui a déjà fait ça? Non, la peur du jugement et la culpabilité ne sont pas bien loin. Marcia nous permet de réfléchir à comment on veut mener notre vie. Comment on veut la vivre pleinement, prendre soin de soi. Comment se sentir libre! C'est ce que je vous souhaite pour l'an 2024.

Suggestion: tous les livres de Marcia Pilote, votre bibliothèque en a une belle collection.





Corporation de développement de Saint-Antonin

LES FRIGOS PARTAGÉS SAINT-ANTONIN

Lieu de partage des surplus de jardin, de garde-manger et de frigo



Centre communautaire
Michel-Desrosiers
712, chemin Rivière-Verte

Épicerie du village
309 rue principale



Le frigo du CCMD est accessible pour l'hiver dans la remorque de billetterie pour le préserver des intempéries. À noter qu'il est maintenant débranched pour éviter que le moteur force. Vous pouvez déposer vos denrées à l'intérieur ou sur la table à côté. Merci!



Accessible 24/24
Plus de partage,
moins de gaspillage!



Pourquoi devenir membre de la Corporation de développement de Saint-Antonin ?

- Faire des actions concrètes pour soutenir les citoyens et citoyennes de notre communauté ;
- Partager tes idées pour développer l'attraction envers nos commerces et entreprises locales ;
- Soutenir le démarrage et la pérennisation des événements socioculturels ;
- Collaborer aux projets en cours et faire une réelle différence dans ta ville ;
- Bénéficier de certains avantages selon tes intérêts et les projets en cours (ex: création de liens, publicité, rabais, accès à des formations).

Nos **BÉNÉVOLES PASSIONNÉS** voient au bon fonctionnement des frigos en

- Recherchant des partenaires ;
- Nettoyant quotidiennement les frigos et en entretenant le matériel ;
- Transportant des dons.

Tu veux t'impliquer, contactez-nous et suivez-nous sur Facebook : **Frigo-partagé Saint-Antonin**

DEVENEZ MEMBRE DE LA



Corporation
de développement
de Saint-Antonin

Devenir membre te permet de :

- Soutenir la communauté par des actions concrètes
- Contribuer au développement local
- Collaborer aux projets en cours et faire une réelle différence dans ta ville
- Bénéficier d'avantages personnalisés (liens, publicité, rabais, accès à des formations, etc.)

Membre individuel : 10\$
Membre organisme : 20\$
Membre entreprise : 30\$



Veuillez contacter :
valbelanger@mrcrdl.quebec



FORMULAIRE D'ADHESION 2024

Nom

Entreprise/organisme (pour les membres Entreprise et Organisme)

Adresse

Téléphone

Courriel

Coût de la cotisation pour 2024 : Membre Individuel : 10 \$
(cochez) Membre Organisme : 20 \$
 Membre Entreprise : 30 \$

Faites parvenir votre formulaire d'adhésion avec votre paiement à :

Corporation de développement de Saint-Antonin

261, rue Principale

Saint-Antonin (Québec) G0L 2J0

MERCI D'ENCOURAGER VOTRE CORPORATION DE DEVELOPPEMENT LOCAL!

**ÊTRE MEMBRE DE LA
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-ANTONIN PERMET DE**

- Faire des actions concrètes pour soutenir les citoyens et citoyennes de notre communauté ;
- Partager tes idées pour développer l'attraction envers nos commerces et entreprises locales ;
- Soutenir le démarrage et la pérennisation des événements socioculturels ;
- Collaborer aux projets en cours et faire une réelle différence dans ta ville ;
- Bénéficier de certains avantages selon tes intérêts et les projets en cours (ex: création de liens, publicité, rabais, accès à des formations).

Politique familiale

VOTRE OPINION COMPTE!

Questionnaire en ligne



Saint-Antonin



Consultation Politique familiale municipale

La Ville de Saint-Antonin souhaite entendre la voix de sa communauté dans le cadre de la révision de sa politique familiale. La politique familiale municipale est un outil essentiel qui permet à la municipalité de comprendre et de prendre en compte les besoins et les défis auxquels les familles font face.

En participant à ce sondage, vous contribuez à identifier vos besoins et vos préoccupations.

Vos réponses revêtent une grande importance pour garantir une représentation fidèle des attentes et des souhaits de nos concitoyens et concitoyennes.

Participez et aidez-nous à façonner une politique familiale qui réponde au mieux aux aspirations de notre communauté! Pour participer, scannez le code OR.

RÉPERTOIRE MUNICIPAL 418 862-1056

SALLES DISPONIBLES POUR LOCATION

Centre Réjean-Malenfant
Centre Sportif
Centre C. Michel-Desrosiers
Gymnase école Lanouette

Pour réservation, contactez Mme. Andrée Thériault
418 862-1056 #211

305, rue principale
21, rue Pelletier
712, Chemin R-Verte
18, rue du Couvent

<u>Maire</u> , Michel Nadeau	#215
<u>Directrice</u> , Nancy Dubé	#213
<u>Trésorière</u> , Nancy Ouellet	#212
<u>Secrétaire au greffe</u> , Andrée Thériault	#211
<u>Directeur des travaux publics</u> , Carlo Brousseau	#221
<u>Inspecteur en bâtiment</u> , Éric Lemieux-Paul Pelletier	#216
<u>Directeur du service des loisirs</u> , Stéphane Bourassa	#220
<u>Coordonnatrice aux loisirs</u> , Maude Boucher	#217
<u>Directeur du service incendie</u> , Yvan Rossignol	#224
<u>Adjointe à la direction et à la trésorerie</u> , Chantal Bouchard	#234
<u>Secrétaire perception taxes</u> , Andrée Roy	#210
<u>Bibliothèque</u> , Sylvie Ratté	#225